Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

Monsieur le Directeur
Entreprise SAS THIEVIN ET FILS
Parc industriel de l'Erdre
SAINT-MARS-LA-JAILLE
44540 VALLONS DE L'ERDRE

N/REF. : AME_2020_143_MAP
Courriel : amenagement.administration@vallonsdelerdre.fr
Affaire suivie par Marie-Audrey PIETTE
Objet : avis sur la remise en état d'un site industriel dans le cadre d'une procédure ICPE

VALLONS-DE-L'ERDRE, le 20 février 2020

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité par un mail en date du 20 décembre 2019 un avis de l'autorité compétente en matière d'urbanisme dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale unique concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous nous avez transmis, suite à notre demande, des documents complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier le 31 janvier 2020.

Après étude des documents fournis, je vous informe que j'émets un avis favorable sur votre projet d'extension des installations composant l'unité de production de votre entreprise THIEVIN ET FILS implantée sur la zone industrielle des Riantières à SAINT-MARS-LA-JAILLE, commune déléguée de VALLONS-DE-L'ERDRE.

En complément, je demande en cas d'arrêt définitif des installations la remise en état de leur site d'implantation afin de permettre sa reprise par toute entreprise exerçant une activité conforme à la destination de la zone industrielle. Cette remise en état devra ainsi faciliter la reprise du site et éviter le développement d'une friche en zone industrielle.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

COMMUNE de VALLONS-DE-L'ERDRE
LOIRE ATLANTIQUE